RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ORIGINAL

3X+, SASU au capital de 1 000 euros

Siège social : [redacted] Vence

918048307 RCS Grasse

PROCÈS-VERBAL

DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

du 3 août 2022

Monsieur Frédéric LAMASSE

demeurant 24, impasse Henri Isnard 06140,

Associé unique et Président de la société 3X+,

A pris la décision suivante :

– Fixation de la rémunération du Président,

DÉCISION UNIQUE

Monsieur Frédéric LAMASSE, associé unique, décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au 3 août 2023 inclus, date de la clôture du premier exercice sociale.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal [redacted]

Fait à